



PACTE LINGUISTIQUE
Entre la SAINTE-LUCIE et LA FRANCOPHONIE
2010-2014

Nous, Secrétaire général de la Francophonie et Gouverneure générale de Sainte-Lucie,

Considérant que Sainte-Lucie a adhéré à la Francophonie en 1981 à titre de membre à part entière et qu'elle endosse pleinement les objectifs et orientations de la Francophonie, tels que formulés dans ses textes statutaires et les décisions de ses instances ;

Considérant que la Charte de la Francophonie affirme en son préambule que : « la langue française constitue aujourd'hui un précieux héritage qui fonde le socle de la Francophonie, ensemble pluriel et divers. Elle est aussi un moyen d'accès à la modernité, un outil de communication, de réflexion et de création qui favorise l'échange d'expériences » ;

Considérant la résolution de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement qui s'est tenue à Québec en octobre 2008, portant sur la promotion de la langue française ;

Considérant la volonté de Sainte-Lucie exprimée lors du Sommet de Québec en octobre 2008 de signer un Pacte linguistique avec la Francophonie tel que proposé dans cette résolution ;

Considérant que la Francophonie et Sainte-Lucie souhaitent que des progrès notables puissent être progressivement observés quant à la place du français, notamment dans le système éducatif, l'administration publique et l'environnement social du pays ;

Considérant la volonté de Sainte-Lucie de mettre en œuvre les objectifs de ce Pacte linguistique d'une durée de quatre ans dans le cadre d'un plan d'action pluriannuel de même durée, en coopération avec les opérateurs de la Francophonie, pour accroître l'utilisation de la langue française sur son territoire ;

Considérant la volonté de Sainte-Lucie :

De confirmer le statut du français comme première langue vivante étrangère ;

D'introduire progressivement l'enseignement obligatoire du français dans l'enseignement primaire, selon un calendrier à convenir entre les parties ;

De renforcer la dimension francophone de son enseignement supérieur ;

De s'associer aux autres pays francophones des Amériques pour promouvoir l'utilisation du français dans l'ensemble des organisations continentales et régionales auxquelles elle participe ;

De favoriser une présence de la langue française dans les manifestations à caractère international se déroulant sur son territoire ;

De veiller à ce que ses diplomates dans ses représentations diplomatiques ou dans les organisations internationales puissent participer pleinement aux concertations francophones ; et d'encourager ses fonctionnaires à faire, dans la mesure du possible, une place au français dans leurs interventions en référence au Vademecum de la Francophonie relatif à l'usage de la langue française dans les organisations internationales ;

De favoriser l'accès à TV5Monde et la diffusion de ses programmes ;

De veiller à ce que la langue française apparaisse dans la signalétique publique et les outils de communication internationale de Sainte Lucie.

Nous nous engageons en signant le présent Pacte linguistique

À mettre en œuvre le plan d'action ci-joint destiné à répondre aux objectifs du présent Pacte ;

À adopter un plan de travail annuel qui précisera le rythme de mise en œuvre du plan d'action ainsi que les ressources nécessaires à son exécution telles que mobilisées par les différents partenaires et approuvées par leurs instances respectives ;

À veiller à l'évaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre de ce Pacte linguistique ;

À réexaminer, aux termes du présent pacte et au vu des résultats obtenus, les conditions dans lesquelles il pourrait éventuellement faire l'objet d'une reconduction.

Fait à Montreux, le 23 octobre 2010



Abdou DIOUF
Secrétaire général de la Francophonie



Pearlette LOUISY
Gouverneure générale de Sainte-Lucie

Sont aussi parties à ce Pacte, en raison de leur contribution à sa mise en œuvre :

L'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) ;

L'Agence universitaire de la Francophonie (AUF) ;

TV5Monde.

PACTE LINGUISTIQUE DE SAINTE-LUCIE

PLAN D'ACTION 2010-2014

Ce plan d'action sera périodiquement révisé afin que la réalité du terrain soit continuellement prise en compte et que les parties s'assurent que le plan tend vraiment vers les objectifs convenus.

Il est entendu entre les parties que, dans un premier temps, l'accent sera mis sur l'implantation de l'enseignement du français au niveau primaire.

Les mesures devront être chiffrées par chacune des parties et un budget devra être établi en fonction du coût des activités à mener.

Lorsque nécessaire, la mise en œuvre des mesures fera l'objet d'un accord spécifique entre Sainte-Lucie et l'OIF ou les opérateurs concernés.

Un calendrier devra être élaboré avec les partenaires pressentis afin de préciser le rythme de mise en œuvre de chaque action par année budgétaire.

Des évolutions apparaissent d'ores et déjà souhaitables dans le cadre de ce premier quadriennium, qui dépendra des coopérations qui pourront être établies dans les projets mentionnés au bas du présent plan d'action.

OBJECTIF I

LE FRANÇAIS SE RENFORCE DANS LE SYSTEME EDUCATIF

1. L'enseignement du français est implanté dans l'ensemble des établissements primaires

- A. Cette disposition, officialisée par le gouvernement au cours du premier semestre 2010, sera mise en œuvre selon un calendrier à convenir entre les parties.
- B. Mesures de mise en œuvre
 - Le Gouvernement établira, avec le soutien de l'OIF, un plan de mise en œuvre comprenant la description des besoins en matériels didactiques et en ressources pédagogiques, les moyens disponibles et complémentaires à trouver pour former les enseignants et le rythme de progression par école en fonction des modalités adaptées à chaque établissement concerné.
 - L'OIF prendra en charge les frais des experts internationaux nécessaires à cet appui tandis que Sainte-Lucie assumera le coût du séjour et du transport sur place.
 - L'OIF s'engage à soutenir la formation des formateurs locaux et à prendre en charge une partie des frais y afférant.

2. La formation continue des enseignants de français du secondaire est renforcée

- Le Gouvernement, avec le soutien de l'OIF, étudiera la possibilité d'adopter un plan national de formation continue des enseignants de français du secondaire.
- L'OIF s'engage à participer à la mise en œuvre de ce plan, en collaboration avec les partenaires francophones.

3. L'accès aux ressources pédagogiques en français est facilité

- Le Gouvernement aménagera un espace dévolu à la consultation des ouvrages, revues et journaux en français au sein de la bibliothèque centrale de Castries, la bibliothèque Hunter François du Collège Sir Arthur Lewis et son centre satellite « Campus B » à Vieux-Fort.
- Le Gouvernement facilitera l'accès à TV5Monde et à ses ressources pédagogiques, notamment par la mise à disposition de son signal dans les établissements scolaires.
- L'OIF contribuera à l'approvisionnement des bibliothèques situées à proximité des établissements scolaires et du bibliobus en ouvrages et outils audiovisuels en français.
- Le Gouvernement étudiera les conditions dans lesquelles privilégier l'intégration de programmes en français dans la grille de diffusion de la télévision nationale.
- TV5Monde et le Conseil international des radios-télévisions d'expression française (CIRTEF) contribueront à l'échange d'images sur les pays et les cultures de la Francophonie.

4. La formation au français des professionnels de l'hôtellerie et du tourisme est renforcée

- Le Gouvernement voulant favoriser la connaissance du français par les professionnels, étudiera les voies et moyens de renforcer son apprentissage par les étudiants des filières concernées.
- L'OIF coordonnera, avec les partenaires francophones, une offre locale de « français sur objectifs spécifiques » (FOS) à destination des professionnels du tourisme et de l'hôtellerie. Les catégories professionnelles comprennent entre autres :
 - Les guides touristiques,
 - Les opérateurs de petites entreprises touristiques,
 - Les employés du ministère du Tourisme et du « Saint Lucia Tourist Board »,
 - Les employés de l'immigration,
 - Les employés de la douane.
- L'OIF participera à la prise en charge des frais de formation.

5. La didactique adaptée du français en milieu créolophone est expérimentée

- Le Gouvernement fixera le nombre d'écoles concernées par l'expérimentation et en dressera la liste.
- Le ministère de l'Éducation nationale libérera les enseignants et les experts nationaux impliqués dans l'expérimentation et participera au renouvellement du matériel didactique à hauteur de 50%.
- L'OIF participera à la prise en charge des formations des formateurs tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, dans le cadre d'une meilleure maîtrise de la didactique adaptée et de la diffusion du guide et de la mallette pédagogiques à l'intention des enseignants du primaire du ou des établissements retenus pour l'expérimentation.

OBJECTIF II

LA FORMATION AU FRANÇAIS DES RELATIONS INTERNATIONALES DES FONCTIONNAIRES LUCIENS S'IMPLANTE SUR UNE BASE PLURIANNUELLE

1. Le Gouvernement signe en 2011 un mémorandum avec l'OIF précisant les modalités de sélection et de formation des candidats au programme.
2. L'OIF met en œuvre, conformément aux nouvelles orientations de sa programmation 2010-2013, les dispositions actées dans le mémorandum

MECANISMES DE SUIVI

Les partenaires conviennent de désigner chacun un responsable de la mise en œuvre du présent pacte linguistique.

Pour Sainte-Lucie, ce sera :

Le Correspondant national de L'OIF

Pour l'OIF, ce sera :

La/Le Chef de la Division de la langue française, en liaison avec l'Observatoire de la langue française

Pour l'AUF, ce sera :

La/Le Directeur de la Langue et de la Communication scientifique en français

La/Le Responsable des relations avec les institutions de la Francophonie

Pour ,TV5Monde, ce sera :

La/Le Directeur de la Francophonie, des Relations institutionnelles et de la Promotion du français

Ces responsables se concerteront et auront toute autorité pour convoquer toute rencontre et poser tout geste qu'ils jugeront nécessaires au bon cheminement du Pacte. Une fois l'an, ils feront rapport à leurs autorités respectives de l'état d'avancement du dossier.

PROJETS POTENTIELS

Au cours des travaux préparatoires à l'élaboration au présent pacte, diverses actions ont été envisagées qui ont aussi leur importance et qui pourraient être mises en œuvre à la lumière de la progression des axes fondamentaux identifiés plus haut et en regard de la capacité d'implication des autres partenaires institutionnels de la Francophonie et de celle du gouvernement de Sainte-Lucie. Ces projets ne sont mentionnés qu'à titre indicatif et l'état d'avancement de leur réalisation éventuelle ne pèsera pas dans l'évaluation du présent plan d'action.

1. Renforcement de la dimension francophone de l'enseignement supérieur

- L'AUF pourrait mettre à disposition une expertise pour l'amélioration de l'offre francophone d'enseignement à distance de l'Open Campus grâce à ses formations (l'AUF propose une soixantaine de formations diplômantes).
- L'AUF, au travers de son bureau régional, pourrait favoriser l'intégration des enseignants-chercheurs et des étudiants qui en feraient la demande aux réseaux de

I'AUF et à sa programmation, notamment aux cursus de l'IfgCar (Institut de la Francophonie pour la gestion dans la Caraïbe), situé à Port-au-Prince (Haïti).

2. Conservation et promotion des Archives nationales en français

- L'Autorité des Archives nationales de Sainte-Lucie pourrait élaborer un programme spécifique visant la sauvegarde et la restauration des Archives nationales en langue française et en organiser la promotion.
- L'OIF enverrait un expert pour estimer le coût de la restauration, de la conservation et l'éventuelle numérisation des documents, et participerait au financement des travaux qui seraient décidés.

3. Autres actions de promotion de la langue française envisagées

- Mise en place d'un centre régional d'enseignement du français dans la Caraïbe ;
- Exploration de la possibilité d'installer un centre national d'apprentissage du français au sein de l'Alliance française de Sainte-Lucie qui servirait aussi de centre satellite au centre régional d'enseignement du français en cours de projet à la Guadeloupe où les étudiants d'un niveau intermédiaire pourraient se rendre pour suivre une formation en immersion linguistique ;
- Renforcement de la concertation et des actions communes entre les trois pays membres de la Francophonie dans la Caraïbe ;
- Mise en place d'une signalétique en français sur les lieux touristiques ;
- Diffusion par la chaîne la télévision locale « Visitor Channel » (guide touristique) de versions françaises d'émissions spécifiques.
- L'Initiative IFADEM

L'OIF et l'AUF sont disposés à ouvrir l'Initiative IFADEM à Sainte-Lucie, sous réserve que le pays satisfasse aux critères suivants : participation financière de sa part, existence d'un cadre réglementaire sur la formation continue, identification d'un opérateur national capable de porter à terme l'initiative (ministère ou institution de formation, existence à Sainte-Lucie d'un Campus numérique francophone (AUF) ou d'un équivalent pour déployer des systèmes technologiques, adhésion de Sainte-Lucie aux principes fondateurs d'IFADEM (principes techniques, éditoriaux, juridiques et de gouvernance), nombre de personnes formées assurant des économies d'échelle et justifiant ainsi les coûts de l'implantation du dispositif.

Si le gouvernement de Sainte-Lucie manifeste son souhait d'adopter ce dispositif, une mission d'expertise pourra être organisée dès 2011 pour examiner la faisabilité d'une implantation d'IFADEM dans le pays.